



Employment and Social Developments in Europe

Vers une Europe sociale forte
au lendemain de la crise de
la COVID-19: réduire les
disparités et traiter les effets
distributifs



2021

Annual review

Résumé

VERS UNE EUROPE SOCIALE FORTE AU LENDEMAIN DE LA CRISE DE LA COVID-19: RÉDUIRE LES DISPARITÉS ET TRAITER LES EFFETS DISTRIBUTIFS

Fin juin 2021, le tribut payé par l'UE au coronavirus était lourd: plus de 33 millions de personnes infectées et plus de 736 000 décès. Les répercussions de la crise sanitaire sur l'économie, les marchés du travail et la société n'ont pas été moins redoutables. Néanmoins, en dépit d'une baisse abrupte du PIB en 2020, l'adoption rapide de mesures de politique publique, tant à l'échelle nationale qu'à l'échelle de l'Union, a contribué à amortir les effets de la pandémie sur le marché du travail et les citoyens. Globalement, l'augmentation du taux de chômage dans l'UE, en 2020, a été inférieure à celle qui avait été observée lors de la crise financière et économique de 2008, tandis que les mesures de soutien des revenus ont, jusqu'ici, permis de limiter l'accroissement des inégalités de revenus.

Plus d'un an et demi après que l'Organisation mondiale de la santé (OMS) a attribué le statut de pandémie à la COVID-19, il ne fait aucun doute que les mesures de santé publique prises pour sauver des vies ont affecté certains secteurs économiques plus durement que d'autres. La crise a touché plus profondément les régions et/ou les pays dont l'économie dépend de ces secteurs et s'est développée autour de ceux-ci. De même, les jeunes tendent à être surreprésentés dans les secteurs les plus touchés (art et divertissement, voyages et transports, tourisme et hôtellerie) et ont donc été affectés de manière disproportionnée sur les marchés du travail, tout comme l'ont été les travailleurs peu qualifiés, les travailleurs occupant des formes d'emploi atypiques et les indépendants. Les établissements de soins de longue durée et les maisons de repos, de même que les personnes âgées, qui ont été les principales victimes de l'urgence sanitaire, en particulier dans sa phase initiale, ont également payé un lourd tribut.

Par ailleurs, la différenciation politique qui a été opérée entre professions essentielles et non essentielles dans le contexte de la crise de la COVID-19 n'a fait qu'accroître l'hétérogénéité des effets sur les différents groupes socio-économiques. Des horaires de travail réduits et des pertes d'emplois dans de nombreuses professions en même temps, une charge de travail accrue et l'exposition aux risques sanitaires pour les travailleurs de première ligne dans les métiers essentiels au fonctionnement de la société ainsi qu'une baisse des revenus ont fragilisé financièrement les écosystèmes d'entreprises et les ménages vulnérables. La pandémie, qui a aussi particulièrement touché les professionnels de la santé, a mis en lumière des problèmes structurels résultant d'une pénurie de personnel, des conditions de travail et des difficultés à garder les travailleurs en raison de la faible attractivité de ces métiers et de l'exposition à des niveaux élevés de stress. Des contraintes importantes sur le plan de la vie sociale et les restrictions nécessaires imposées à la mobilité individuelle ont, par ailleurs, conduit au recours généralisé — obligatoire ou recommandé — du télétravail et de l'apprentissage en ligne au détriment du bien-être général.

Le déploiement des campagnes de vaccination dans les États membres de l'UE et au-delà permet d'espérer une forte reprise en se fondant sur des bases plus solides. Après la profonde contraction de 2020, l'économie de l'Union devrait connaître un fort rebond en 2021. Une augmentation des taux de chômage est toutefois attendue en 2021 dans la plupart des États membres suite à la suppression progressive des mesures de soutien et à la persistance des changements provoqués par la pandémie. Ces taux devraient ensuite commencer à baisser en 2022. Dès le commencement de la pandémie, il est apparu clairement que lorsque le gros choc initial serait passé, la pandémie de COVID-19 aurait des effets à plus long terme et modifierait la façon de vivre et de travailler des citoyens, de même que l'étendue et les modes des déplacements. Plus le temps passe, plus on découvre l'ampleur de ces évolutions. L'Europe a fourni des efforts concertés pour protéger la santé et le bien-être de ses citoyens et atténuer les effets socio-économiques négatifs de la crise, mais les répercussions de la pandémie affectent profondément la vie des citoyens.

Après avoir pris des mesures d'urgence face à la crise, l'UE oriente désormais sa politique vers la stimulation de la reprise. Afin d'accélérer la transition vers une économie verte et davantage axée sur le numérique, tout en veillant à ce qu'elle soit équitable et inclusive, il apparaît essentiel de comprendre les répercussions socio-économiques profondes, multiformes et inégales de la pandémie sur les différents groupes de population et régions de l'UE, ainsi que la situation d'avant la crise et les faiblesses structurelles.

Les effets à long terme des répercussions de la crise ne sont pas encore bien établis. Les premiers éléments dont on dispose suggèrent que la crise a accéléré les changements structurels. Les mesures de soutien exceptionnelles ont probablement empêché un accroissement des inégalités à court terme, mais certains éléments donnent à penser que les inégalités pourraient augmenter avec la suppression progressive de ces mesures et que certains effets négatifs affectant des groupes vulnérables (notamment les enfants et les jeunes) pourraient perdurer jusque dans un avenir lointain. Les effets de cette crise vont toutefois bien au-delà de l'impact potentiel sur le niveau d'éducation atteint et les taux de chômage, d'activité et d'emploi, car ils entraînent également une transformation globale des pratiques de travail et de la définition même du lieu de travail.

L'Union européenne a réagi dès l'apparition de l'épidémie de COVID-19 en Europe et a pris rapidement des initiatives visant à soutenir les efforts déployés au niveau national pour faire face à la crise sanitaire et économique. Ces initiatives sont, entre autres, l'activation de la clause dérogatoire générale du pacte de stabilité et de croissance, l'instauration d'un nouveau cadre temporaire pour les aides d'État, l'adoption de deux ensembles de mesures de soutien (initiative d'investissement en réaction au coronavirus, dite CRII et CRII+) introduisant une flexibilité extraordinaire dans l'utilisation des fonds structurels et d'investissement européens pour lutter contre les conséquences de la COVID-19, ainsi qu'un nouvel instrument visant à fournir un financement solidaire aux États membres pour les mesures de maintien de l'emploi, à savoir l'instrument européen de soutien temporaire à l'atténuation des risques de chômage en situation d'urgence (SURE), auxquels s'ajoute le train de mesures proposé concernant l'union européenne de la santé qui porte sur la résilience, l'accessibilité et l'efficacité des systèmes de santé dans l'Union. Ces actions amélioreront la capacité des États membres à se préparer et à réagir ensemble aux futures crises sanitaires et à garantir la disponibilité, à un prix abordable, de fournitures médicales innovantes.

Parallèlement à ces mesures, l'UE s'est engagée à tout mettre en œuvre pour éviter les dommages à long terme et potentiellement structurels que des risques sanitaires sans précédent et des fractures socio-économiques et numériques élargies risquent de faire supporter à la société européenne. Ainsi, l'Union a mis en place un plan de relance doté d'une enveloppe de 1 800 milliards d'euros, comprenant le budget remanié de l'UE d'un montant de 1 070 milliards d'euros pour la période de 2021-2027 et un instrument temporaire de relance, baptisé «Next Generation EU», d'un montant de 750 milliards d'euros, qui permet à la Commission européenne de lever des fonds pour aider à réparer les dommages économiques et sociaux immédiats de la pandémie de COVID-19. Sa pièce maîtresse, la facilité pour la reprise et la résilience (FRR), dotée d'une enveloppe de 672,5 milliards d'euros de prêts et de subventions, aidera les États membres à atténuer les effets négatifs de la crise et à renforcer la résilience des systèmes socio-économiques vitaux face aux futurs chocs. Toute une série d'autres initiatives ont été adoptées au niveau de l'UE afin d'aider les Européens à acquérir les compétences requises pour saisir les opportunités qu'offre la transition rapide vers une Europe neutre pour le climat, davantage axée sur le numérique et créatrice d'emplois. Parmi ces initiatives figurent, entre autres, la stratégie européenne en matière de compétences et le pacte pour les compétences, le plan d'action en matière d'éducation numérique, la recommandation du Conseil en matière d'enseignement et de formation professionnels en faveur de la compétitivité durable, de l'équité sociale et de la résilience, la recommandation du Conseil sur une garantie renforcée pour la jeunesse, la garantie européenne pour l'enfance, la stratégie en faveur des droits des personnes handicapées, la consultation sur le travail en plateforme, et la recommandation de la Commission européenne concernant un soutien actif et efficace à l'emploi (EASE) à la suite de la crise de la COVID-19. Parallèlement, l'UE a adopté, en 2020 et 2021, plusieurs stratégies en matière d'égalité dont le champ d'application a été étendu à l'inégalité des répercussions de la pandémie sur les groupes défavorisés et discriminés. Des outils de financement à l'échelle de l'UE, tels que la facilité pour la reprise et la résilience (FRR), le Fonds social européen plus (FSE+), le Fonds européen de développement régional (FEDER), le Fonds pour une transition juste et l'instrument d'appui technique, sont disponibles pour aider les États membres à concevoir et mettre en œuvre des réformes structurelles visant à renforcer la résilience des économies et des sociétés de l'Union.

Le plan d'action sur le socle européen des droits sociaux, adopté en mars 2021 par la Commission européenne, définit de nouveaux objectifs ambitieux en matière d'emploi, de compétences et de protection sociale au niveau de l'UE pour 2030. Il comprend un programme politique complet visant à atteindre ces objectifs en poursuivant la mise en œuvre des différents principes du socle, en renforçant la dimension sociale des efforts de relance et de résilience de l'UE et en favorisant des transitions écologique et numérique justes. Afin de faire avancer ce programme, les chefs d'État ou de gouvernement de l'UE, les institutions de l'UE, les partenaires sociaux et d'autres acteurs clés se sont réunis lors du sommet social de Porto, les 7 et 8 mai 2021, et ont accueilli favorablement le plan d'action sur le socle européen des droits sociaux. Le Conseil européen des 24 et 25 juin a,

par ailleurs, accueilli favorablement les grands objectifs ainsi qu'un tableau de bord social révisé qui permettra de suivre les progrès accomplis dans la mise en œuvre des principes du socle dans le cadre de la coordination des politiques du Semestre européen. Les chefs d'État ou de gouvernement ont également renforcé leur engagement à traduire les principes du socle en actions et ont promis de faire tout leur possible pour construire une Europe plus inclusive et plus sociale.

Dans ce contexte, le rapport 2021 sur l'évolution de l'emploi et de la situation sociale en Europe (ci-après le «rapport ESDE», acronyme de «*Employment and Social Developments in Europe*») établit un état des lieux des répercussions de la COVID-19 sur l'emploi et la société et analyse les nouveaux défis qui en découlent, en particulier à moyen et long terme. Cette analyse fournit des bases factuelles pour une réflexion sur la manière dont les politiques peuvent combiner les efforts pour arriver à une reprise rapide et équitable et à une résilience systémique avec la recherche de transitions structurelles justes. Le rapport se compose des chapitres suivants:

Chapitre 1: Les principales évolutions et les principaux défis en temps de crise

Chapitre 2: Une crise sévère qui n'épargne personne — Les conséquences socio-économiques de la pandémie de COVID-19

Chapitre 3: Les répercussions spatiales dans un contexte de crise — Promouvoir une reprise inclusive et des changements structurels

Chapitre 4: Ensemble on est plus fort — Gérer la crise et s'engager dans le changement structurel: le rôle du dialogue social

1. LES PRINCIPALES ÉVOLUTIONS ET LES PRINCIPAUX DÉFIS EN TEMPS DE CRISE

La pandémie de COVID-19 a profondément bouleversé la vie des citoyens et a mis à rude épreuve les économies, les systèmes de santé publique et le bien-être social, tant en Europe que dans le monde. En 2020, l'activité économique a connu un fort ralentissement, interrompant brutalement les évolutions positives observées sur le marché du travail de l'UE jusqu'à la fin de 2019. Ces évolutions défavorables se lisent dans les principaux indicateurs économiques et sociaux, notamment pour les jeunes, les travailleurs peu qualifiés, les personnes en situation précaire, les personnes âgées et les personnes handicapées, qui ont été les catégories les plus touchées par la crise.

Le repli de l'économie, tant dans l'UE que dans le monde, en 2020, a interrompu brutalement les évolutions positives du marché du travail de l'Union.

L'épidémie de COVID-19 a frappé les pays de l'UE au début de 2020, alors que la croissance de l'économie et de l'emploi était déjà en recul depuis le troisième trimestre de 2019. La crise sanitaire et les mesures de confinement subséquentes, qui visaient à endiguer la propagation du virus et à éviter de submerger les systèmes de soins de santé des États membres, ont plongé l'économie dans une crise profonde. Au deuxième trimestre de 2020, la production économique en termes de produit intérieur brut (PIB) a enregistré la plus forte baisse de son histoire (-11,1 %) avant de rebondir au troisième trimestre (+11,7 %) et de se stabiliser plus ou moins au quatrième trimestre (-0,4 %). Selon les prévisions économiques du printemps 2021 de la Commission européenne, publiées le 12 mai 2021, on peut s'attendre à une expansion de l'économie de l'UE de 4,2 % en 2021 et 4,4 % en 2022. Dans la zone euro, la progression devrait être de 4,3 % cette année et de 4,4 % l'année prochaine.

Le PIB du deuxième trimestre de 2020 a atteint un plus bas historique

Afin d'amortir l'impact de la crise économique sur le marché du travail, les États membres de l'UE ont mis en œuvre un large éventail de mesures de maintien de l'emploi telles que les dispositifs de chômage partiel et les licenciements temporaires, ce qui a permis de soutenir environ 32 millions d'Européens au plus fort de la crise. Des instruments européens novateurs et ambitieux, tels que le soutien temporaire à l'atténuation des risques de chômage en situation d'urgence (SURE), ont aidé les États membres de l'UE à contenir la poussée du chômage. Les réductions du temps de travail ont largement absorbé la baisse de la demande et ont permis aux niveaux d'emploi de diminuer moins fortement. Si la hausse du chômage a été modeste, l'inactivité et la sous-utilisation de la main-d'œuvre ont augmenté car il est devenu plus difficile de trouver un emploi, ce qui a conduit de nombreuses personnes à cesser leur recherche d'emploi. Des

Les aides à l'emploi accordées par les États membres ont amorti les effets négatifs sur l'emploi, mais les heures de travail ont diminué et l'inactivité a augmenté.

personnes déjà en marge du marché du travail sont, dans de nombreux cas, tombées dans l'inactivité, en particulier au cours du premier semestre de 2020. Les taux d'activité ont baissé, en particulier chez les jeunes, tandis que le taux de chômage des jeunes et le taux de jeunes qui ne travaillent pas et ne suivent pas d'études ou de formation (NEET) ont tous deux bondi. Parmi les personnes actives, le nombre des absences a aussi fortement augmenté au cours du premier semestre de 2020 et n'est revenu aux niveaux d'avant-crise qu'au troisième trimestre.

L'impact de la crise a été inégal d'un État membre à l'autre, touchant davantage certains pays, régions et groupes de population de l'UE, notamment les jeunes, les migrants, les Roms et autres communautés marginalisées, les personnes issues des minorités ethniques et les personnes handicapées, les travailleurs peu qualifiés ou sous contrat temporaire et les indépendants. Le taux d'emploi s'est établi à 72,4 % en 2020, soit 0,7 point de pourcentage de moins qu'en 2019. Dans l'Union, la baisse a été légèrement plus importante pour les hommes que pour les femmes. L'effet de la crise sur les inégalités entre les sexes dépend toutefois de différents facteurs, et la pandémie a fait ressortir des inégalités existant depuis longtemps entre les sexes. Au cours du deuxième trimestre de 2020, la diminution du temps de travail a été plus marquée chez les femmes que chez les hommes, étant donné qu'un certain nombre de secteurs où le taux d'emploi féminin est élevé (par exemple, les activités dans l'hôtellerie et la restauration) ont été concernés au premier chef par les confinements. Parallèlement, les femmes ont continué d'assumer la plus grande part des responsabilités familiales et ont dû faire face à des difficultés pour concilier vie professionnelle et vie privée.

Les dernières données font apparaître une baisse du revenu disponible des ménages de 2,8 % en glissement annuel dans l'UE pour le deuxième trimestre de 2020, suivie d'un redressement au troisième trimestre. Les conditions de vie en général se sont dégradées en 2020, comme l'indique la hausse estimée de la pauvreté monétaire. Toutefois, jusqu'à présent, les stabilisateurs automatiques et les politiques exceptionnelles de soutien des revenus semblent avoir protégé les ménages à faible revenu et avoir permis de contenir l'inégalité de revenu disponible malgré les inégalités croissantes des revenus marchands.

Taux AROP stable en 2020
au niveau de l'UE, selon les estimations rapides d'Eurostat

Néanmoins, les inégalités persistant avant la COVID-19 et un risque de pauvreté stable dans un grand nombre d'États membres avaient déjà mis en évidence l'existence de vulnérabilités sociales, notamment des déficits dans l'accès à une protection sociale adéquate, en particulier pour les travailleurs occupant des emplois atypiques. Selon les estimations rapides d'Eurostat, le taux de personnes exposées au risque de pauvreté (AROP, groupe d'âge des 18-64 ans) au niveau de l'UE dans la population en âge de travailler est resté stable en 2020 (+0,2 %). Dans la moitié environ des États membres, l'estimation indique une augmentation modérée du taux AROP (chez les 18-64 ans), qui est significatif au Portugal, en Grèce, en Espagne, en Italie, en Irlande, en Slovénie, en Bulgarie, en Autriche et en Suède. Pour remédier à cette évolution modérée, mais inégale de la pauvreté monétaire entre les États membres, ainsi qu'aux inégalités susmentionnées qui existaient avant la COVID-19, une action politique s'avère nécessaire dans le cadre d'une reprise durable et inclusive à moyen terme.

En plus des inégalités préexistantes, les groupes les plus vulnérables ont subi une nouvelle détérioration de leurs conditions de vie pendant la crise de la COVID-19. Les restrictions imposées dans le cadre du confinement ont touché ces personnes bien plus durement que la population générale. Les travailleurs exposés, les migrants, les communautés marginalisées et victimes de ségrégation, les sans-abri, les personnes handicapées ou nécessitant des soins de longue

Baisse de 0,7 p. p. (à 72,4 %)
du taux d'emploi dans l'Union en 2020 par rapport à 2019

Les répercussions de la COVID-19 sur l'emploi ont été asymétriques, variant tant entre les pays qu'entre les groupes de population.

Le soutien public à l'emploi pour les groupes vulnérables a quelque peu atténué les pertes de revenus.

La crise de la COVID-19 a failli anéantir les améliorations des conditions sociales qui l'avaient précédée, mais le taux de risque de pauvreté (AROP) au niveau de l'UE est resté stable en 2020.

Des conditions de logement et de travail moins favorables et un soutien social moindre pendant les confinements ont exacerbé les inégalités sociales.

durée, les soignants, les enfants et les familles (en particulier les foyers monoparentaux), les jeunes et les étudiants disposaient de moins de ressources pour faire face à la pandémie. Des conditions de logement plus précaires, des pertes d'emploi et de revenus plus fréquentes, un moins bon accès à l'internet et aux équipements informatiques, des interruptions de service, l'anxiété, la solitude, une détérioration du bien-être en général et un moindre soutien social ont eu des effets négatifs sur leurs conditions de vie, ce qui aura probablement des répercussions à long terme sur la santé et les inégalités sociales. Des politiques sociales ont été mises en œuvre; elles devront sans doute être poursuivies pour contrer les pertes de revenus marchands et les conséquences sociales de la crise.

La pandémie a mis les systèmes de soins de santé à rude épreuve et, pour la première fois dans l'histoire de l'après-guerre, l'espérance de vie a reculé dans un certain nombre d'États membres, en rapport souvent avec les décès liés à la COVID-19, en particulier chez les personnes âgées. Durant la pandémie, les personnes vivant dans des zones défavorisées, et disposant généralement de moins de moyens pour respecter correctement les mesures de distanciation sociale, ont été davantage exposées au risque d'infection, ce qui a considérablement accru la menace pesant sur les populations à faible revenu, notamment les plus âgées d'entre elles. La pandémie a également mis en évidence des écarts persistants dans l'accès aux soins de santé, qui sont liés à une couverture incomplète, à des tickets modérateurs élevés et à l'indisponibilité des services pour diverses raisons, telles que le manque de personnel. Elle a aussi mis en lumière les disparités territoriales existant dans l'accès aux services médicaux et à la prise en charge sociale, notamment dans les régions à faible densité de population et, en particulier, dans certains pays de l'UE. Face à ces fortes tensions dans les systèmes de soins de santé, l'amélioration de l'accès équitable aux soins et le renforcement de la préparation et de la résilience des systèmes de soins sont devenus des priorités politiques largement partagées.

La pandémie a réduit l'espérance de vie, notamment celle des personnes âgées des groupes à faibles revenus.

2. UNE CRISE SÉVÈRE QUI N'ÉPARGNE PERSONNE — LES CONSÉQUENCES SOCIO-ÉCONOMIQUES DE LA PANDÉMIE DE COVID-19

Le présent chapitre, qui s'appuie sur les principales évolutions exposées au chapitre 1, analyse l'impact de la pandémie sur les emplois, les revenus et des groupes spécifiques. L'analyse du marché du travail classe les professions en fonction de trois critères: 1) le degré d'interaction sociale exigé par l'activité, 2) le potentiel de télétravail, c'est-à-dire la question de savoir si les tâches peuvent être effectuées entièrement à domicile afin de respecter les exigences de distanciation sociale, et 3) le caractère essentiel d'une activité lorsqu'il s'agit de couvrir les besoins de base de la société, tels que l'alimentation, les soins de santé, l'éducation, et d'assurer le fonctionnement et l'entretien des infrastructures et services cruciaux (par exemple, les transports, la logistique et les services postaux, l'assainissement, les réseaux d'électricité et de communication).

Les professions peuvent être classées en fonction du degré requis d'interaction sociale, de leur potentiel de télétravail et de leur importance lorsqu'il s'agit de répondre aux besoins de la société.

Lorsqu'on observe l'évolution de l'emploi entre le deuxième trimestre de 2019 et le deuxième trimestre de 2020 en se référant à la classification des professions ci-dessus, on constate une augmentation de l'emploi dans les professions critiques qui se prêtent au télétravail et nécessitent peu d'interaction sociale, comme celles des professionnels et des techniciens des TIC. L'emploi a également augmenté dans les professions critiques qui se prêtent au télétravail et se caractérisent par un haut degré d'interaction sociale (par exemple, les professionnels de l'enseignement et les travailleurs des services de santé pratiquant la télé médecine, dont le nombre s'est considérablement accru durant la pandémie). À l'inverse, l'emploi a baissé dans toutes les professions ne se prêtant pas au télétravail, qu'elles soient critiques ou non et quel que soit le niveau d'interaction sociale requis. La baisse a toutefois été moins forte dans les professions critiques ne se prêtant pas au télétravail, ce qui concerne (en majorité) les personnels des soins de santé et des services à la personne.

L'emploi a augmenté dans les professions se prêtant au télétravail et a diminué dans toutes les professions ne s'y prêtant pas

Les catégories professionnelles susmentionnées se caractérisent par des profils de main-d'œuvre et des conditions de travail très divers. Bien qu'elles représentent un très grand pourcentage, voire la majorité, des postes dans les services de nettoyage, les services de soins et d'assistance, le commerce de détail alimentaire et d'autres activités, les femmes sont, dans l'ensemble, moins présentes que les hommes dans les professions ne se prêtant pas au télétravail et nécessitant peu d'interaction sociale qui ont été durement touchées pendant la pandémie. Par contre, la probabilité que des travailleurs non autochtones et des travailleurs peu ou moyennement instruits fassent partie de ces groupes professionnels est plus grande. Les travailleurs peu ou moyennement instruits sont moins susceptibles d'occuper des postes critiques se prêtant au télétravail, qui correspond à la seule catégorie d'emplois pour laquelle une hausse a été enregistrée entre 2019 et 2020. Le profil d'emploi des travailleurs occupant une fonction critique couvre des secteurs et des niveaux de salaire multiples.

Les femmes sont moins présentes que les hommes dans les professions concernées par une forte baisse de l'emploi.

Le groupe de travailleurs essentiels est très hétérogène. Il comprend: a) les professionnels de niveau supérieur de la santé, de l'information et de la communication, de l'enseignement et de certains domaines de l'ingénierie et des sciences, b) les professionnels de niveau intermédiaire dans les domaines ci-dessus, c) les aides-soignants, les travailleurs (qualifiés ou non) des secteurs de l'agriculture, de la pêche et de l'élevage, les travailleurs du secteur des transports et les marins, ainsi que les conducteurs d'engins mobiles, les travailleurs non qualifiés et les éboueurs. Dans cette classification on retrouve aussi bien des travailleurs très peu rémunérés que des travailleurs bien rémunérés. Il existe également des disparités salariales entre pays, lesquelles contribuent, entre autres, aux tendances à la mobilité des professionnels de la santé, entraînant des pénuries croissantes de personnel dans certains États membres.

Allègement ou compensation, grâce aux systèmes de prélèvements et de

Du fait des répercussions inégales de la pandémie sur l'emploi, les ménages les plus pauvres ont généralement subi des baisses plus importantes de revenus marchands après l'apparition de la pandémie. Les transferts monétaires et les impôts ont atténué, voire compensé dans

L'inégalité des revenus semble être restée stable sous l'effet des systèmes de prélèvements et de prestations.

certain cas, la nature régressive du choc initial de la COVID-19 sur les revenus marchands. Dans la majorité des pays, les simulations ne montrent pas de changement substantiel, si ce n'est une légère baisse, dans l'inégalité des revenus disponibles. Il en va de même pour les taux de pauvreté monétaire qui, par comparaison avec les revenus standard (en baisse) à la suite du choc, sont restés stables ou ont légèrement diminué. Des augmentations des inégalités de revenus risquent toutefois encore de se matérialiser lorsque les mesures exceptionnelles de soutien au revenu seront supprimées.

La crise a mis en évidence la vulnérabilité de certains groupes de population, notamment des ménages à faibles revenus, des migrants, des communautés marginalisées telles que les Roms, les personnes handicapées et les sans-abri.

Alors qu'ils représentent une part importante de la main-d'œuvre essentielle, les travailleurs migrants ont été exposés à un plus grand risque d'infection et à un risque plus élevé de chômage ou d'inactivité du fait de la pandémie.

Pas d'accès à l'internet: presque deux fois plus fréquent dans les ménages à faible revenu que dans la

Même s'ils n'ont pas subi de perte d'emploi ou de baisse de revenus, les ménages à faible revenu ont souvent été confrontés à un plus grand nombre de difficultés pendant la pandémie. La probabilité de vivre dans des logements surpeuplés ou de mauvaise qualité, sans accès à

l'internet à domicile, était en effet plus grande chez ces personnes. En 2019, 28 % des personnes à faible revenu vivaient dans des logements surpeuplés et une proportion identique n'avait pas accès à l'internet, contre 16 % et 15 % respectivement pour la population totale. Selon les données disponibles, les risques pour la santé liés à la COVID-19 ont été plus sévères pour les migrants, en particulier ceux qui sont nés en dehors de l'UE, en raison d'une plus grande incidence de la pauvreté, du surpeuplement de leurs logements et d'une plus

grande concentration dans des emplois où la distanciation physique est difficile. De nouvelles données font également état de faibles taux de vaccination contre la COVID-19 dans certains groupes de migrants et de minorités ethniques dans l'UE. La pandémie a, par ailleurs, affecté les performances des migrants sur le marché du travail plus sévèrement que celles des travailleurs autochtones. Cela s'explique par les désavantages liés principalement à des conditions de vie moins bonnes qui se sont manifestés lors de précédentes récessions économiques. Or, depuis le début de la pandémie, les migrants non européens et les travailleurs mobiles de l'UE ont apporté une contribution essentielle au maintien des systèmes critiques dans l'Union et ailleurs, ce qui souligne l'importance de leur intégration effective dans la société et sur le marché du travail.

Les personnes handicapées faisaient aussi partie des groupes les plus exposés au risque de maladie grave et de décès lié au virus. Il leur a été plus difficile de suivre certaines mesures de prévention de la contagion et d'accéder à des services d'assistance personnelle, au soutien par la communauté ainsi qu'à des technologies d'assistance en raison du confinement des soignants. Parmi les personnes handicapées qui bénéficiaient régulièrement de soins à domicile avant la pandémie, 18,5 % environ ont eu plus de difficultés à obtenir les soins requis entre juin et août 2020, principalement du fait de l'impossibilité des soignants de se rendre à leur domicile. Les États membres ont adopté des mesures pour pallier ces inconvénients, notamment en aidant les employeurs à recruter des travailleurs handicapés et en soutenant les programmes de formation continue en ligne. Certains États membres ont offert une aide financière supplémentaire ponctuelle et ciblée aux personnes handicapées, notamment à celles disposant de faibles revenus.

Les restrictions imposées en réaction à la COVID-19 ont eu un impact négatif sur les personnes handicapées...

Enfin, le sans-abrisme est l'une des formes les plus extrêmes de privation sociale et économique. Dans l'UE, les quelque 700 000 personnes qui dormaient déjà dans la rue ou vivaient dans des logements d'urgence ou temporaires avant la crise ont été particulièrement exposées aux risques sanitaires pendant la pandémie. Cela s'explique par le fait que bon nombre des mesures imposées pour limiter la propagation de la pandémie (telles que la distanciation sociale et une hygiène personnelle accrue) ne peuvent pas raisonnablement être appliquées aux sans-abri. Parallèlement, le nouveau contexte a amélioré la visibilité du sans-abrisme et a conduit à la prise de diverses initiatives dans les États membres afin de répondre aux besoins les plus immédiats de la population des sans-abri, notamment le dépistage prioritaire, la protection contre les mesures d'application punitives, les mesures extraordinaires en matière de logement, la promotion de la solidarité avec les sans-abri et l'aide pour éviter que les gens se retrouvent à la rue.

...ainsi que sur les sans-abri.

3. LES RÉPERCUSSIONS SPATIALES DANS UN CONTEXTE DE CRISE - PROMOUVOIR UNE REPRISE INCLUSIVE ET DES CHANGEMENTS STRUCTURELS

Les répercussions territoriales de la COVID-19 continuent de se faire sentir et risquent d'accentuer les disparités régionales qui existaient avant la pandémie.

Les revenus médians et les inégalités ont tendance à être nettement plus élevés dans la capitale que dans les autres

Des différences marquées de revenus entre les régions existent dans de nombreux États membres. Les revenus médians sont généralement plus élevés dans les régions urbaines, mais les variations au sein de ces régions peuvent être importantes.

Les disparités régionales, déjà présentes avant le début de la pandémie de COVID-19, devraient se creuser.

Par conséquent, les inégalités de revenus varient considérablement au niveau régional, et c'est dans les régions des capitales que les indices d'inégalité tendent à être les plus élevés.

L'incidence géographique inégale de la crise s'est souvent manifestée par des différences plus marquées au sein même des pays qu'entre les pays. Les indicateurs du marché du travail ne rendent compte que partiellement de l'impact de la crise à ce jour, car un grand nombre de travailleurs ont été protégés par les politiques publiques. Entre 2019 et 2020, les taux de chômage se sont détériorés dans la quasi-totalité des États membres, et davantage dans les villes, les agglomérations et les banlieues que dans les zones rurales. L'analyse expérimentale du nombre de personnes occupées en fonction du degré d'urbanisation et des groupes professionnels, telle qu'elle est réalisée dans le présent chapitre, laisse entendre, par ailleurs, que les zones rurales comptent une part plus importante de professions ne se prêtant pas au télétravail, qui a diminué relativement plus que dans les villes, les agglomérations et les banlieues, d'après les données agrégées de 26 États membres.

L'intensité des compétences numériques varie considérablement d'une région à l'autre (comme le montre l'indice relatif à l'économie et à la société numériques créé par la Commission européenne) et est corrélée au PIB régional par habitant, ainsi qu'à d'autres variations régionales importantes en matière de connectivité et d'accès aux services numériques. Les différences régionales en ce qui concerne les compétences numériques sont persistantes et ont probablement joué un rôle dans les répercussions de la crise. Comblant les retards en matière de compétences numériques permettrait de soutenir la reprise et de la rendre plus inclusive. À cet égard, le renforcement de l'intensité des compétences numériques et la promotion des professions à potentiel de télétravail pourraient constituer des éléments d'une panoplie de mesures politiques permettant de traiter plus facilement les défis à venir.

Sur la base de simulations, les estimations présentées dans le présent rapport indiquent qu'en 2020, la crise a eu un effet à la baisse sur le PIB des régions de l'UE (-5,9 %, moyenne non pondérée), avec des variations considérables au sein de l'UE, les régions méditerranéennes étant les plus impactées. Ce constat s'explique par des évolutions sectorielles, les résultats montrant que plus la part de l'emploi dans les secteurs liés au tourisme est élevée, plus les pertes d'emploi sont importantes.

Il est important de comprendre les éléments moteurs des disparités régionales en matière de résilience. À cette fin, une analyse typologique distingue six types de régions sur la base d'un large ensemble de variables regroupées en six facteurs sous-jacents. Une analyse économétrique montre ensuite une corrélation entre, d'une part, une productivité régionale élevée (productivité totale des facteurs), un capital humain de qualité, des dépenses élevées de recherche et développement et une qualité élevée des institutions locales et, d'autre part, la capacité des régions à mieux résister à l'impact de chocs négatifs tels que la crise de la COVID-19. Parmi les éléments se rapportant à la qualité de l'administration publique, le modèle montre une corrélation forte entre des niveaux de corruption faibles et une bonne résilience régionale.

Il ressort des résultats de l'analyse que les retards régionaux, en matière de productivité, de compétences numériques et de promotion de la transition écologique, tendent à être associés à une moindre résilience à la crise de la COVID-19. La mesure de l'intensité des compétences numériques sur le marché du travail révèle d'importantes disparités entre les régions, aussi bien au sein d'un même pays qu'entre les pays, sans aucun signe de convergence dans le temps. Les risques liés à l'environnement et au climat et les difficultés d'adaptation ainsi que les vulnérabilités socio-économiques qui y sont associées sont, par ailleurs, très visibles au niveau régional et doivent trouver une réponse afin qu'on puisse arriver à une reprise inclusive et à une résilience sociale accrue. C'est pourquoi l'UE a fait de la résolution de ces difficultés une priorité de son soutien au titre de la facilité pour la reprise et la résilience.

Les performances des régions en matière d'emploi sont liées au potentiel de télétravail des emplois locaux...

...tandis que les compétences numériques renforceront la capacité des économies régionales à se redresser et à relever les défis de la transition écologique et de la transition numérique.

Les secteurs liés au tourisme et les régions méditerranéennes, entre autres, sont les plus touchés.

Un capital humain de haute qualité, l'intensité de R&D et la qualité de l'administration publique renforcent la résilience aux chocs.

Les risques liés au changement climatique et à la dégradation de l'environnement et les vulnérabilités socio-économiques correspondantes sont des défis majeurs pour la reprise et la résilience au niveau régional.

4. ENSEMBLE ON EST PLUS FORT — GÉRER LA CRISE ET S'ENGAGER DANS LE CHANGEMENT STRUCTUREL: LE RÔLE DU DIALOGUE SOCIAL

La sécurité et la sûreté de l'emploi, l'âge et l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée sont des facteurs qui ont une incidence considérable sur la santé physique et la santé mentale, ainsi que sur le bien-être subjectif des travailleurs dans différents secteurs. Les partenaires sociaux, tant au niveau national que de l'Union, se sont révélés être une source importante de soutien aux travailleurs et aux entreprises, en aidant à atténuer certains des risques sanitaires et économiques posés par la COVID-19.

À l'échelle de l'Union, les partenaires sociaux ont publié plusieurs prises de position, demandant aux autorités nationales et européennes des mesures de soutien adaptées aux besoins de chaque secteur. Les partenaires sociaux ont adopté des documents de prise de position visant à répondre aux besoins fondamentaux des travailleurs et des indépendants pendant la durée de l'urgence sanitaire et de la crise qui s'en est suivie. Ils ont joué un rôle déterminant dans l'établissement de protocoles de santé et de sécurité pour maintenir la continuité des activités.

À l'échelle nationale, la pandémie a eu des effets sur le dialogue social et la négociation collective qui ont varié selon les États membres. Dans certains d'entre eux, les négociations collectives se sont arrêtées dès le début de la pandémie, et les cycles de négociation collective ont dû être reportés. La nécessité d'apporter une réponse immédiate à l'urgence sanitaire a soumis le dialogue social à un nouveau type de pression, étant donné que les partenaires sociaux n'ont pas été systématiquement associés à l'élaboration des mesures

Plus de la moitié des mesures de protection des revenus et des PAMT pendant la COVID-19

ont été approuvées par les

nationales de réaction. Quoi qu'il en soit, dans onze États membres, les partenaires sociaux ont joué un rôle important dans la conception et la mise en œuvre des régimes de chômage partiel. De même, dans certains États membres, la pandémie a renforcé l'action tripartite sur les régimes de chômage partiel. Malgré les défis posés par l'urgence sanitaire, plus de la moitié des mesures de protection des revenus et des politiques actives du marché du travail (PAMT) adoptées depuis l'apparition de la COVID-19 ont été soit approuvées par les partenaires sociaux, soit négociées avec eux.

Outre leur contribution sur les protocoles de santé et de sécurité et les mesures de secours immédiat faisant suite à la survenue de l'épidémie de coronavirus, les partenaires sociaux ont cherché à orienter les changements structurels accélérés par la réponse à la COVID-19. Cela se voit dans les conventions collectives sur le télétravail qui ont été négociées par les partenaires sociaux durant la pandémie.

Environ 72 % des travailleurs préféreraient télétravailler,

Les résultats du dialogue social à cet égard sont conformes aux bonnes pratiques du télétravail, qui sont implicites dans les conclusions empiriques des recherches menées avant et après la COVID-19 et qui ont été reconnues par le Parlement européen dans sa résolution du 21 janvier 2021 concernant le droit à la déconnexion. Ces bonnes pratiques ont en effet de larges éléments communs avec les dispositions des conventions collectives ainsi qu'avec les documents d'initiative adoptés par les partenaires sociaux. Cela illustre la volonté des partenaires sociaux de contrôler activement les changements structurels, en tenant compte des enseignements empiriques, plutôt que de s'y adapter simplement et hâtivement. Cela semble également correspondre globalement aux souhaits de la majorité des travailleurs; en effet, selon les dernières données, environ 72 % des travailleurs préféreraient télétravailler, même en

Les partenaires sociaux ont aidé les travailleurs et les entreprises à surmonter quelques-unes des pires difficultés initiales causées par la pandémie...

...notamment en protégeant la santé et la sécurité des travailleurs et des indépendants...

... bien que la nécessité de répondre immédiatement à l'urgence sanitaire n'ait pas toujours laissé de place au dialogue social.

Les conventions collectives sur le travail à distance, établies pendant la crise, sont conformes aux bonnes pratiques selon les recherches et les cadres réglementaires.

l'absence des restrictions imposées dans le cadre de la COVID-19. Les partenaires sociaux peuvent jouer un rôle important dans la coordination du marché du travail et des systèmes d'éducation et de formation en vue de la reprise, car ils sont parties prenantes dans les mesures de formation et d'éducation au niveau national et au niveau des entreprises. L'analyse montre également que les partenaires sociaux peuvent aider à adapter les méthodes de production aux innovations technologiques.

Les partenaires sociaux de différents secteurs s'accordent sur le fait que le soutien public à la relance doit être axé sur la durabilité et sur une transition numérique judicieuse. La probabilité d'innovation en matière de processus et de produits est plus grande parmi les entreprises dans lesquelles les salariés participent aux décisions concernant les processus de travail. Les partenaires sociaux peuvent jouer un rôle important dans la formation et l'éducation pour la reconversion et la mise à niveau des compétences des forces de travail de l'UE.

Les partenaires sociaux soutiennent une reprise verte et numérique fondée sur de nouvelles compétences pour les travailleurs.

Les partenaires sociaux dans l'UE élaborent de plus en plus des stratégies relatives à l'évolution du monde du travail, aux défis de l'adaptation au changement climatique et à la durabilité environnementale. D'un autre côté, on a assisté, au cours des deux dernières décennies, à une diminution constante de la couverture des négociations collectives, alors que celle-ci est cruciale pour maintenir la capacité des partenaires sociaux à contribuer à l'élaboration des politiques publiques. En dépit de ces difficultés, les efforts des partenaires sociaux font, lentement mais sûrement, émerger un nouveau dialogue social s'appuyant sur un programme modernisé.

Malgré l'érosion de la couverture des négociations collectives, le programme du dialogue social évolue de manière à répondre aux nouveaux défis liés aux risques sanitaires, à l'adaptation au changement climatique et au télétravail.

CONCLUSIONS

La pandémie de COVID-19 a eu des répercussions inégales et variées. Parmi les groupes qui ont été touchés de manière disproportionnée figurent les personnes âgées, qui ont été les plus exposées aux risques sanitaires, les jeunes, qui subissent des perturbations dans leurs études et leur formation, un manque de contacts sociaux et/ou une entrée sur le marché du travail dans un contexte socio-économique difficile, les femmes, qui doivent généralement assumer une charge plus importante liée à leurs responsabilités familiales et aux tâches ménagères, notamment pendant le confinement, les travailleurs transfrontaliers et frontaliers, qui ont été confrontés à la fermeture des frontières et à d'autres restrictions à la libre circulation des personnes et des travailleurs. Les risques sanitaires et économiques ont également affecté les groupes socio-économiques vulnérables vivant dans des conditions plus précaires, notamment dans des logements surpeuplés, ainsi que les personnes dont l'activité professionnelle ne se prête pas au télétravail, indépendamment du degré d'interaction sociale requis. Les conditions sociales, qui s'étaient améliorées ces dernières années, pourraient se détériorer à nouveau en raison de la baisse des revenus tirés du travail et des risques pour le revenu disponible des ménages. Les répercussions socio-économiques de la pandémie peuvent également être analysées d'un point de vue géographique. Les évolutions sanitaires et économiques observées après le choc de la COVID-19 sont révélatrices de disparités régionales et de difficultés liées à la transition qui étaient déjà visibles avant le début de la pandémie.

Aussi profondes soient-elles, ces répercussions sont plus modestes que celles qui sont observées dans d'autres économies en dehors de l'UE (par exemple, aux États-Unis, au Canada et en Russie), grâce à la politique menée, dans un esprit de solidarité, par l'UE et les États membres en réponse à l'urgence sanitaire et économique. Cette solidarité a permis de limiter considérablement les dommages qui ont résulté de la crise de la COVID-19 pour l'emploi et la société dans l'UE. Les mesures exceptionnelles de soutien au revenu ont permis jusqu'ici d'éviter l'accroissement de la pauvreté et des inégalités au niveau de l'UE.

Les effets dévastateurs de la pandémie sur les groupes socio-économiques et les régions ont mis en évidence des faiblesses préexistantes, ainsi que des difficultés à assurer une transition écologique et numérique juste. Les efforts à

consentir pour surmonter ces vulnérabilités ont également un rôle central à jouer dans les politiques visant à favoriser une reprise équitable et inclusive tout en ancrant sa dimension sociale. Diverses politiques et divers instruments financiers ont dès lors été adoptés au niveau de l'UE pour aider les États membres en ce sens. Le 4 mars 2021, la Commission a présenté le plan d'action sur le socle européen des droits sociaux, ainsi qu'une recommandation concernant un soutien actif et efficace à l'emploi (EASE) à la suite de la crise de la COVID-19. Cette dernière fournit des orientations concrètes aux gouvernements de l'UE sur les mesures à prendre en vue d'une transition progressive entre les mesures d'urgence prises pour préserver l'emploi et les politiques actives du marché du travail nécessaires à une reprise génératrice d'emplois. Dans le budget à long terme révisé et renforcé de l'UE pour la période de 2021-2027, des fonds de l'UE, notamment ceux provenant de la facilité pour la reprise et la résilience et du Fonds social européen plus (FSE+), sont disponibles pour soutenir les mesures EASE nationales. Dans ce processus, les partenaires sociaux peuvent aussi jouer un rôle important en pilotant un changement structurel socialement durable, comme ils l'ont fait au lendemain de la crise.

